

Au conseil municipal en 2022

Compte de gestion trésorière 2021

Adoptés à l'unanimité

Comptes administratifs 2021

Les résultats des comptes administratifs 2021 suivants sont adoptés à l'unanimité :

Budget principal						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		732 789,81	18 049,99		18 049,99	732 789,81
Opérations de l'exercice	367 564,33	502 118,72	155 514,95	214 244,72	523 079,28	716 363,44
TOTAUX	367 564,33	1 234 908,53	173 564,94	214 244,72	541 129,27	1 449 153,25
Résultats de clôture		867 344,20		40 069,78		908 023,98
Restes à réaliser			44 874,09		44 874,09	
TOTAUX CUMULES	367 564,33	1 234 908,53	218 439,03	214 244,72	586 003,36	1 449 153,25
RESULTATS DEFINITIFS		867 344,20	4 194,31			863 149,89

Budget CCAS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 983,87				1 983,87
Opérations de l'exercice	3 657,69	3 500,00			3 657,69	3 500,00
TOTAUX	3 657,69	5 483,87			3 657,69	5 483,87
Résultats de clôture		1 826,18				1 826,18
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 657,69	5 483,87			3 657,69	5 483,87
RESULTATS DEFINITIFS		1 826,18				1 826,18

Budget assainissement						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	6 627,76			40 597,45	6 627,76	40 597,45
Opérations de l'exercice	36 892,09	25 695,60	63 200,52	30 583,49	100 092,61	56 279,09
TOTAUX	43 519,85	25 695,60	63 200,52	71 180,94	106 720,37	96 876,54
Résultats de clôture	17 824,25			7 980,42	9 843,83	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	43 519,85	25 695,60	63 200,52	71 180,94	106 720,37	96 876,54
RESULTATS DEFINITIFS	17 824,25			7 980,42	9 843,83	

Approbation du budget primitif principal 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports N-1	0,00	0,00	44 874,09	0,00
Budget 2022	1 308 983,89	445 834,00	2 237 999,82	2 287 068,22
Résultats N-1	0,00	863 149,89	4 194,31	
TOTAL SECTION	1 308 983,89	1 308 983,89	2 287 068,22	2 287 068,22

Approbation du budget primitif CCAS 2022

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Reports N-1	0,00	0,00
Budget 2022	5 326,18	3 500,00
Résultats N-1	0,00	1 826,18
TOTAL SECTION	5 326,18	5 326,18

Approbation du budget primitif assainissement 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2022	36 813,00	54 637,25	1 912 235,42	1 904 255,00
Résultats N-1	17 824,25	0,00	0,00	7 980,42
TOTAL SECTION	54 637,25	54 637,25	1 912 235,42	1 912 235,42

Vote des taux d'imposition

Décision de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

→ taxe foncière sur le non bâti : 87.22

→ taxe foncière sur le bâti : 36.85

(taux communal majoré du taux départemental soit 16,37 + 20,48)

Reste à réaliser

Approbation du reste à réaliser pour le paiement des factures d'investissements avant le vote du budget 2023.

Auberge

Acceptation de la demande de cessation d'activité émise par Mme Nadège Beaussire avant la fin de son bail commercial (restaurant et logement) à la date demandée soit au 28 février au lieu du 30 juin 2022.

Rachat de la licence IV par la commune et reprise du matériel disponible.

Signature d'un bail commercial au profit de Mme Agathe Romanet, nouvelle exploitante avec vente du matériel repris, du mobilier appartenant à la commune et de la licence IV

Règlementation des boisements : commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Election des propriétaires appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Propriétaires de biens fonciers non bâtis :

« Titulaires » : M. Eric Mioche et M. Gérard Mioche

« Suppléants » : Mme Lucienne Chebance

Propriétaires forestiers :

« Titulaires » : Mme Nicole Chevalier et M. Jacques Roudaire

« Suppléants » : M. Bernard Aubert et M. Georges Tours

Demande subvention école de Mazayes pour projet « Ecole Grandeur Nature »

Versement à la coopérative scolaire de l'école de Mazayes d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour les 20 élèves résidents dans notre commune.

SMGF - Projet d'extension de la carrière des Chatelaunoux

Demande de M. Jean Sembel, gérant de la société ANDESIT sise Petit Chambois à Mazayes d'autorisation d'agrandissement du périmètre d'extraction de la lave de Chambois d'une surface d'environ deux hectares en direction du Nord-Ouest, juxtaposée à l'exploitation actuelle.

ADIT

Modification de l'adhésion à l'ADIT, service du Conseil départemental, pour bénéficier d'une offre complète et non uniquement pour la prestation assainissement (cotisation passant de 1€/habitant à 5€/habitant).

Voirie 2022

Entreprises ayant répondu à l'appel d'offre :

	Montant HT	Montant TTC
Estimatif commune	74 742,00 €	89 690,40 €
Candidat N° 1 : COLAS	72 200,00 €	86 640,00 €
Candidat N° 2 : COUDERT	61 670,00 €	74 004,00 €
Candidat N° 3 : RENON	77 715,08 €	93 258,10 €

Après transmission à l'ADIT pour analyse des offres, décision de confier les travaux de voirie 2022 à l'entreprise Coudert TP.

Diagnostic schéma directeur assainissement

Diagnostic des réseaux et réalisation d'un tableau récapitulatif des travaux par le cabinet EGIS EAU assurant la maîtrise d'œuvre.

Prévoir le lancement des travaux prioritaires au village de Bonnabaud, à l'entrée de la STEP du Bourg ainsi que le scellement des boîtes de branchement à Roure.

Dès leur réalisation, les dossiers de demandes subvention réalisés par le cabinet EGIS EAU seront déposés au Conseil départemental et à l'agence de l'eau

Un contrat de Prêt Aqua-prêt sera réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de ces travaux qui devraient débiter deuxième semestre 2023.

SICTOM - SYDEM

Demande du SYDEM concernant les dates d'arrivée et/ou de départ des administrés de la commune, ainsi que le nombre d'habitant par foyer. Rappel des démarches à effectuer. Installation de nouvelles colonnes de tri début mars sur la place de la Mairie. Les anciennes colonnes ont été réparties dans un premier temps et en attendant les nouvelles sur les villages de Roure et des Rosiers, permettant ainsi un meilleur maillage des points propres (plastique et verre).

Proposition d'installation d'un composteur de quartier au lotissement à Bannières : après consultation, opposition des habitants.

Tri et compostage en cimetièrre : suppression du conteneur à l'intérieur du cimetièrre et implantation d'un point de collecte à l'extérieur à côté du bac à ordures ménagères. Ajout d'un composteur pour déposer la terre et les fleurs naturelles. Mise en place d'une signalétique.

Travaux salle polyvalente

Constat de fuites vers les fenêtres des sanitaires. Prévoir de mettre des chéneaux
Démoussage du toit, celui de l'auberge et de la mairie côté nord.

Achat parcelle ZD 28 à Mme Michelle Baur

Acquisition, du terrain cadastré ZD 28 situé au départ du sentier dans les « cheires » conduisant « des caves au camp des Chazaloux » emprunté par de nombreux visiteurs et promeneurs, sentier également compris dans les circuits du GR 441 « Tour de la Chaîne des Puy », du PDIPR N° ITIO107 « Du marais à la coulée de lave » et du circuit pour enfants.

Couverture en téléphonie mobile 4G

Installation d'un pylône 4G sur la commune dans un délai maximum de 24 mois (fait suite à la demande de 2017). La Société Totem, pour le compte de Vinci lui-même sous-traitant d'Orange a fait passer un drone afin de proposer un point d'implantation optimal. Validation du site.

Electricité - Convention de dépannage

Consultation de Messieurs Jean-François Nony, Jérôme Martinez et François Faure afin d'établir une convention de dépannage concernant les travaux courants d'électricité.

Les offres reçues :

Temps	Tarif horaire HT		
	Jean-François Nony	Jérôme Martinez	François Faure
Intervention inférieure à une heure	22 € HT	52 € HT	Néant
Intervention supérieure à une heure	30 € HT	45 € HT	
Supplément week-end, jour férié et nuit	+20% HT	80 HT	

Offre retenue pour effectuer les travaux courants d'électricité dans les bâtiments communaux dans un délai de 24 heures maximum : M. Jean-François Nony.

Sentier « Le tour du puy de Neuffont »

Révision nécessaire du circuit du PDIPR ITIO023 « Le tour du puy de Neuffont » (passant sur la commune), notamment à cause de la digue de l'étang de la Faye qui a été démolie. Après un repérage effectué par M. Philippe Tours, Balirando a proposé un nouveau tracé, et procédé à un nouveau balisage et au géoréférencement

Eclairage public

Faire un état des lampadaires manquants. Demande au TE63 que toute la commune soit éclairée en led afin de limiter l'augmentation des coûts d'électricité (sauf pour le village de Roure et 5 lampes au Bourg déjà équipés en led).

Nécessité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie à savoir l'augmentation de l'extinction partielle de l'éclairage public. Décision : l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 06 heures à partir du 1^{er} décembre 2022. Exception faite des fêtes de fin d'années (24, 25, 31 décembre et le 01 janvier), du dernier vendredi du mois de mai pour la fête des voisins et du 1^{er} week-end d'août pour la fête patronale (éclairage public restera allumé toute la nuit). Pour les dates variables, la demande devra être refaite chaque début d'année pour la programmation.

Loyers impayés

Malgré une régularisation, des loyers sont de nouveau impayés par l'un de nos locataires. Demande d'intervention de Maître Yebbala pour signifier au locataire de payer ses loyers sous 2 mois sinon la procédure d'expulsion sera lancée.

Section de Roure : vente d'herbe

Appel d'offre concernant le contrat de vente d'herbe arrive à échéance - parcelle ZO 50 (parcelle c partagée en deux). Réception d'une seule offre en mairie, celle de M. François Fournier au prix de 55 € pour la période du 12/04/2022 au 31/12/2022.

Appentis mairie (stockage et atelier)

Maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Estier-Lechuga

Consultation sans appel d'offres des entreprises suivantes, pour les petits travaux :

Electricité : M. Nony, M. Faure et M. Martinez

Plomberie : M. Marques, M. Massey et M. Tournade

Appel d'offres pour la maçonnerie, la menuiserie, la charpente/couverture, la plâtrerie-peinture via le site achat public.

Choix de la commission d'appel d'offres réunie en présence de M. Estier, Maître d'œuvre : les offres économiquement les plus avantageuses ont été retenues selon le détail tel que défini dans le tableau ci-après :

Lots	Description	Entreprises	Montant HT
Lot	Démolitions - Terrassement - Gros œuvre	Ent SCP	35 007,95 €
Lot	Charpente - couverture - zinguerie	Ent MAGRIT	12 882,00 €
Lot 03	Doublage intérieur Bois - menuiseries bois - serrurerie	Ent De Sousa	20 466,00 €
Lot	Plafonds - placo - isolant - peinture	Ent Mioche	4 301,00 €
	Plomberie	Ent Marques	670,00 €
	Electricité	M. Nony	3 635,00 €
TOTAL HT			76 961,95 €
TVA 20 %			15 392,39 €
TOTAL TTC			92 354,34 €

Montant des travaux étant inférieur au montant prévisionnel subvention à 80%, signature d'avenants pour atteindre le montant initialement prévu.

Animations butte et marais de Saint-Pierre-le-Chastel - recours de vacataire

Souhait de plusieurs écoles primaires de visiter l'ENS et notamment celle de Mazayes pour une classe de GS/CP et une classe de CE1/CE2.

Demande faite à Mme Catherine Morin, habitante au Bourg, enseignante à la retraite et conteuse, d'animer en tant que guide vacataire les visites sur le site de l'ENS. Signature d'une convention à chaque visite et versement d'une indemnité.

Bien sans maître : incorporation dans le domaine communal et vente

Vacances de la parcelle cadastrée A8 constatée par un arrêté municipal du 23 novembre 2021 et des parcelles cadastrées ZH 117, ZI 16, ZK 29 et C 528 constatée par un arrêté municipal du 02 décembre 2021 pour le motif suivant : pas de propriétaire connu depuis plus de 30 ans. Conformément à la procédure, les parcelles ZH 117, ZI 16, ZK 29 et C 528 ont été incorporées dans le domaine communal

Publicité faite, offres reçues des agriculteurs exploitant les trois parcelles agricoles

Offre M. Julien Quinsat		
Parcelles	Superficie	Prix
ZH 117	0 ha 15 a 24 ca	3 000 €/ha soit 457.20 €
ZI 16	0 ha 24 a 70 ca	2 000 €/ha soit 494.00 €

Offre M. Jean-Paul Goy		
Parcelles	Superficie	Prix
ZK 29	0 ha 39 a 87 ca	3 000 €/ha soit 1 196.10 €

Considérant les offres de prix reçues, avis favorable à la vente en faveur des exploitants. La parcelle C528, n'étant pas exploitable reste dans le patrimoine communal.

Acceptation d'un legs : succession Mme Jeanine Bénézet veuve Cavard

Legs à la commune de Mme Janine Bénézet veuve Cavard, dans le cadre de sa succession, d'un montant de 17 684 € contre un entretien de son caveau et la pose de fleurs

Modalités de publicité des actes

Choix de la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par publication papier au secrétariat de mairie.

Demandes de subventions pour mise en valeur de l'ancien hameau des Chazaloux et anciennes caves d'affinage du fromage bleu d'Auvergne :

Demande de subventions à Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), Département, Fondation du Patrimoine.

Nécessité de scinder le projet en deux tranches pour obtenir les aides des financeurs.

1^{ère} tranche ; travaux anciennes caves d'affinage du bleu d'Auvergne

2^{ème} tranche : camp des Chazaloux

Travaux d'urgence CAVES -Programme LEADER-

Considérant qu'avant d'engager les travaux de mise en valeur, il est nécessaire de réaliser des travaux urgents afin de maintenir un bon état de conservation du site.

Entreprises intervenantes : Louvet et Fils, Lacombe Yoan, Mioche Christophe, cap paysage,

Demande de subvention supplémentaire au titre du programme Leader selon le plan de financement ci-après :

Plan de financement du projet				
Dépenses HT		Recettes		Taux
LES CAVES				
Remaillage du mur de la grange protégeant la cave	1 500,00 €	LEADER/FEADER	1 200,00 €	80 %
Mise en place d'une protection bâtiment gardien	600,00 €	LEADER/FEADER	480,00 €	80 %
Toiture bâtiment gardien	2 800,00 €	LEADER/FEADER	2 240,00 €	80 %
Reprise du mur effondré lors de l'hiver 2021-2022	2 000,00 €	LEADER/FEADER	1 600,00 €	80 %
Evacuation des gravois suite à l'effondrement	7 000,00 €	LEADER/FEADER	5 600,00 €	80 %
Mise en place d'une protection de la voûte (cave) pour éviter la ruine des joints	1 000,00 €	LEADER/FEADER	800,00 €	80 %
Maîtrise oeuvre	800,00 €	LEADER/FEADER	640,00 €	80 %
		Autofinancement	3 140,00 €	20 %
TOTAL	15 700,00 €	TOTAL	15 700,00 €	100 %

Demande achat d'une partie du domaine public par M. Henri Moutarde

Avis favorable à la demande d'acquisition d'une portion du domaine public d'environ 8 m² couverte par une partie de son garage construit à l'origine sur la parcelle ZP 141.

Demande achat d'une partie du domaine public par M. Serge Moutarde

Avis favorable au souhait de M. Serge Moutarde d'acquérir une portion de domaine public d'environ 13 m² actuellement non utilisée enclavée entre les bâtiments sur parcelles ZP 139 et ZP 140, lui appartenant.

Location salle polyvalente

Devant les difficultés rencontrées lors de la location de la salle, révision du contrat de location en mentionnant que : « le chèque de caution de 100 € sera restitué si le nettoyage a été correctement réalisé, si les tables et les chaises ont été remises en lieu et place et si les poubelles, bouteilles, etc. ont été descendues dans les bacs appropriés sur la place de la mairie ». Rappel des obligations sur affiches à l'intérieur de la salle.

Redevance d'occupation du domaine public correspondant aux infrastructures de télécommunications - orange

Décision d'appliquer les tarifs maximums prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public due par des opérateurs de télécommunications, en l'occurrence Orange, comme décrits dans le tableau suivant de 2018 à 2022.

RODP ORANGE - COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL									
Année	Tarif de base aérien	Kms aérien	Coefficient d'actualisation	Sous-total	Tarif de base souterrain	Kms souterrain	Coefficient d'actualisation	Sous-total	Total global
2018	40,00 €	6,306	1,30942	330,29 €	30,00 €	7,472	1,30942	293,52 €	623,81 €
2019	40,00 €	6,306	1,35756497	342,43 €	30,00 €	11,663	1,35756497	475,00 €	817,43 €
2020	40,00 €	6,306	1,38853	350,24 €	30,00 €	11,667	1,38853	486,00 €	836,24 €
2021	40,00 €	6,306	1,37633	347,17 €	30,00 €	11,667	1,37633	481,73 €	828,89 €
2022	40,00 €	6,306	1,42136	358,52 €	30,00 €	11,738	1,42136	500,52 €	859,04 €
Total de 2018 à 2022									3 965,42 €

Décision de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Heures supplémentaires personnel communal

Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires versées aux fonctionnaires de catégories B et C des filières administratives et techniques, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature,

CADRES D'EMPLOI	EMPLOIS
Agent de maîtrise	Agents des services techniques
Adjoint technique territorial	Agents polyvalents Agents des services techniques
Adjoint administratif territorial	Secrétaire de mairie
Autres (contractuels)	Contractuels

Compensation des heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires. Choix de l'agent entre le repos compensateur, dont les modalités seront définies selon les nécessités de service, et l'indemnisation.

Terrains de la section de Bonnabaud

Information des habitants de la section de Bonnabaud par affichage dans la vitrine durant 15 jours de la mise en vente du lot B au prix de 25 € le m².

Demandes reçues : Lot B : M. Mme Bréhier Chambinaud, (Lot A : M. Mme Friteyre Ghiglione).

Approbation de l'assiette des coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier

Proposition et acceptation du programme de coupe pour l'année 2023 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Depuis le 01/01/2019, les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence. Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ».) restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Visite des caves avec Monsieur le Sous-Préfet

Visite des caves en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Riom le 26 octobre lui permettant de mieux comprendre les travaux que la commune souhaite mener. Mme Bony, Messieurs Souchal, Rougheol et Déat étaient également présents.

Désignation correspondant incendie et secours

Désignation de M. Jean-Paul Goy.

Manœuvre maître-chien dans les caves

Autorisation accordée à M Rémi Gardon, habitant au lotissement à Bannières, maître-chien de profession, qui souhaite organiser des manœuvres de recherche dans les caves.

nAdhésion au pôle santé au travail du centre de gestion du Puy-de-Dôme

Réception d'un courrier de l'AIST informant de la fin du partenariat avec la Fonction publique à compter du 01 janvier 2023. Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Puy-de-Dôme. Montant de la cotisation s'élève à 408 € contre 465 € auparavant.

Renouvellement convention APA arrivée à échéance au 31 décembre 2022

Renouvellement de la convention de fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux (APA) du Puy-de-Dôme pour une durée de 3 ans aux tarifs suivants :

- tarif par habitant pour l'année 2023 est de 0,639 €
- tarif par habitant pour l'année 2024 est de 0,654 €
- tarif par habitant pour l'année 2025 est de 0,669 €

Personnel communal : création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe.

Avancement de grade pour M. Roger Prugnard.

Suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe et création du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe à compter du 1er novembre 2022.

Demande M. Patrick Lerouge

Demande de M. Patrick Lerouge qui souhaite réaliser à ses frais un décaissage sur 10 cm, la pose d'un géotextile et la mise en place de gravillons sur la partie du domaine public située entre l'entrée de son garage et la route communale. Avis favorable.

Demande subvention Lycée Claude Mercier

Demande de subvention du lycée Claude Mercier pour des équipements pour un élève de la commune fréquentant leur établissement. Avis défavorable (10 voix contre et 1 abstention).

Réflexion sur aménagement du carrefour à Tournebise

Demande de diagnostic et comptage du nombre de voiture par l'ADIT. Réalisation du comptage durant les vacances scolaires de Toussaint et constat que la fréquentation est importante notamment côté Pontgibaud avec une moyenne journalière de 540 véhicules jour (sens cumulés). Les vitesses pratiquées sont correctes dans le sens Pontgibaud-Bannières avec un V85 (vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers) inférieur à la limitation de vitesse en place. En revanche celles dans le sens Bannières-Pontgibaud sont élevées avec un V85 égale à 91km/h dans un sens et à 95 km/h dans l'autre.

Assurance statutaire concernant le personnel

Choix d'adhérer à Groupama, assurance plus avantageuse que la CNP.

Personnel communal : création d'un poste d'Agent de maîtrise Principal.

Suppression du poste d'Agent de Maîtrise et création d'un poste Agent de Maitrise Principal pour M. Patrick Boeuf à compter du 1^{er} janvier 2023.